

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/DEC/180	OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (P.S.U.) POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE (M.S.A.)
<u>Date du conseil municipal</u> 12/12/2016	
<u>Date de la convocation</u> 05/12/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 05/12/2016	

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 5 décembre 2016.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Jacob NALOUHOUNA, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Medhi BENSALÈME, représenté par Didier MOREAU
- Pascal D'HOKER, représenté par Jean-Pierre GABARROU
- Rachida MOUALI, représentée par Monique DEVILAINE

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la circulaire n° 2014-009 du 26 mars 2014 de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale relative à la Prestation de Service Unique,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier des avantages de la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant des établissements d'accueil de jeunes enfants de 0-4 ans,

VU le projet de convention établi à cet effet,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de Prestation de Service Unique (P.S.U.) pour l'accueil du jeune enfant entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Île-de-France (MSA) et la commune de Nangis.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention et toute pièce afférente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 décembre 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20161212-2016-DEC-180-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016